



Citizenship and
Immigration Canada

Citoyenneté et
Immigration Canada

La gestion de la migration de la main-d'œuvre au Canada

**Atelier d'envergure internationale sur la mobilité de la
main-d'œuvre mondiale en tant que catalyseur du
développement**

Les Linklater
Citoyenneté et Immigration Canada
Octobre 2007



Soutenir les intérêts du Canada à l'aide d'un système de gestion de la migration

- Le Canada dispose d'un système de gestion de la migration axé sur :
 - Deux principaux volets :
 - **Le volet permanent** : l'établissement des personnes en permanence, le développement de nos collectivités et du marché du travail de l'avenir;
 - **Le volet temporaire** : un programme complémentaire, où les travailleurs répondent aux besoins pressants de main-d'œuvre à court terme.
 - Trois objectifs clés énoncés dans la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) :
 - La croissance économique;
 - La réunification des familles;
 - La protection humanitaire.



La migration de la main-d'œuvre : l'équilibre entre les besoins à court et à long terme

- La migration de la main-d'œuvre au Canada est un ensemble de mouvements planifiés et non planifiés qui sont traités dans le cadre du même système.
- Les outils suivants sont utilisés pour gérer l'entrée des personnes au Canada :
 - Le volet permanent :
 - Planification annuelle des niveaux d'immigration – les prévisions du nombre de personnes admises comme résidents permanents l'année suivante;
 - Grille de sélection – le seul outil de contrôle des nouveaux arrivants, qui a une incidence sur la qualité des travailleurs qualifiés admis.
 - Le volet temporaire :
 - Aucune limite ou norme de référence concernant le nombre de personnes admises – celui-ci dépend des besoins du marché du travail;
 - Autorisation des étudiants étrangers à travailler pendant et après leurs études.



La migration permanente – un système ouvert de sélection

- Un système de sélection des migrants permanents transparent et non discriminatoire.
- La catégorie économique (138 257) :
 - Fournit compétences, connaissances, investissements et talents au marché du travail et à l'économie.
- La catégorie du regroupement familial (70 506) :
 - Regroupe les membres des familles et relie le Canada au monde.
- La catégorie des réfugiés et des personnes protégées (32 492) :
 - Confirme les engagements du Canada sur la scène internationale et contribue à la mise en œuvre de solutions à l'échelle internationale.

Instantané de 2006

- 250 000 arrivants dont le mouvement est géré à partir de l'étranger
 - 18 % ont été soumis à la grille de sélection
- 59 % des personnes admises ont faits des études postsecondaires
 - Les immigrants très récents sont deux fois plus susceptibles de posséder un diplôme universitaire que les natifs du Canada.
- Répartition égale entre les hommes (49 %) et les femmes (51 %)
- Principaux pays d'origine :
 - Chine (13 %)
 - Inde (12 %)
 - Philippines (7 %)
 - Pakistan (4,9 %)



La catégorie économique – un soutien au programme économique du Canada

- **Travailleurs qualifiés**
 - Sélection des travailleurs en fonction des principaux indicateurs de réussite dans le marché du travail à long terme (compétences linguistiques, études, expérience de travail).
- **Programme des candidats des provinces**
 - En réponse à la demande du marché du travail et aux besoins démographiques.
- **Catégorie des gens d'affaires**
 - A pour objet d'attirer des entrepreneurs, des investisseurs et des travailleurs autonomes.



La migration temporaire favorise la mobilité internationale de la main-d'œuvre

- Le programme de migration temporaire comble les pénuries de main-d'œuvre et les lacunes sur le plan des compétences, en facilitant le mouvement des travailleurs étrangers.
- Séjour temporaire au Canada :
 - de travailleurs étrangers et de gens d'affaires (113 000 en 2006);
 - d'étudiants étrangers (70 000 par année).
- Admissibilité des résidents temporaires selon certaines conditions prévues dans la Loi :
 - intention de quitter le pays volontairement;
 - critères d'admission liés à la santé, à la criminalité, à la sécurité, à la présentation des documents requis et à la situation financière.
- Tous les travailleurs étrangers reçoivent un salaire comparable à celui des Canadiens, et ils sont protégés par les mêmes normes de travail et de santé et sécurité.

Instantané de 2006 – Travailleurs

- 113 000 travailleurs admis
- 60 % de travailleurs qualifiés (des professionnels et des travailleurs dans un métier spécialisé pour la plupart) et 40 % de travailleurs peu ou pas spécialisés (travailleurs agricoles, aides familiaux résidents)
- Un nombre plus élevé de participants chez les hommes (67 %) que chez les femmes (33 %).
- Les principaux pays d'origine :
 - États-Unis (15 %)
 - Mexique (12,4 %)
 - France (7,7 %)
 - Philippines (7,6 %)

Instantané de 2006 – Étudiants

- 61 000 étudiants admis
- Niveau d'études :
 - Métier (13,2 %)
 - Universitaire (36,8 %)
 - Autres études postsecondaires (14,3 %)
- Principaux pays d'origine :
 - Corée (23,2 %)
 - Chine (13,8 %)
 - France (6,9 %)
 - Japon (6,6 %)



Des programmes dont tous les travailleurs étrangers temporaires peuvent bénéficier

- Les programmes offrent une chance égale (non discriminatoire) à tous les migrants temporaires
 - Programme concernant les travailleurs étrangers temporaires
 - Programme concernant les aides familiaux résidants
 - Programme des travailleurs agricoles saisonniers
 - Programmes d'échanges internationaux visant la jeunesse
 - Programme des étudiants étrangers



Les principaux défis que pose la gestion du programme d'immigration

- Gérer le nombre de nouveaux immigrants en fonction de la demande croissante dans les deux volets, permanent et temporaire :
 - La nécessité de maintenir un équilibre entre les mouvements de demandeurs permanents et temporaires.
- Suivre la situation des travailleurs étrangers temporaires :
 - Une demande sans précédent des employeurs, en particulier pour des travailleurs temporaires peu qualifiés.
- Faire en sorte que les personnes qui sont admises de façon temporaire et qui réussissent à s'intégrer puissent rester :
 - L'obligation de quitter le pays pour présenter une demande de résidence permanente.



Aller de l'avant

- Planification pluriannuelle des niveaux d'immigration – processus de planification à plus long terme fondé sur une approche graduelle pour réduire le nombre de cas à traiter et gérer les demandes.
- Travailleurs étrangers temporaires – établissement d'un mécanisme de suivi et de vérification de la conformité.
- Catégorie de l'expérience canadienne – adoption d'une approche graduelle de la migration axée sur les travailleurs étrangers temporaires et les étudiants étrangers.